

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 9 MAI 2011**

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
 Mmes : ANDRES, ASSELINE, BESNARD, COSSERON, DE SMET, DURAND,
 HAMEL-BRUN, HOCHET, LAVENAC, ORIOT, PINEL, VIDEAU.
 Mrs : BALU, BRIARD, CARTERON, COLOMBE, DAUNOU, DURVILLE,
 LE BLASTIER, LEMARIÉ, LILLE, RICHEL, SAINT-MARTIN.

Absents excusés:
 Mme VAUCLAIR *(pouvoir à M. ASSELINE)*
 Mr CUIROT *(pouvoir à D. LE BLASTIER)*
 Mr OZENNE *(pouvoir à JP. DAUNOU)*

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de Pierre ESTRADE, Maire, Il donne connaissance des absences et des pouvoirs.

Marie ASSELINE est désignée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28/03/2011

Dans le compte-rendu, une erreur s'est glissée page 3, 13^{ème} ligne, il faut lire « les taux d'imposition ». Le compte rendu est voté avec 21 voix pour et 6 contre (*voix de l'opposition au motif que leurs interventions sur la culture et la jeunesse ne sont pas suffisamment reprises*).

II – CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2012

Conformément à la circulaire préfectorale du 8 avril écoulé, le Conseil Municipal procède au tirage au sort de 9 électeurs qui seront proposés en vue de la liste préparatoire à la liste annuelle du Jury d'Assises 2012.

III – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

* Sur proposition de Pierre ESTRADE et après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire concernant le tableau d'avancement de grade 2011, le Conseil Municipal décide :

- la fermeture du poste d'Assistant qualifié des bibliothèques 1^{ère} classe, au 01/06/2011,
- la création d'un poste d'Assistant qualifié des bibliothèques hors classe, au 01/06/2011.

* De plus, suite à la nomination au poste de secrétaire général, d'un agent des services administratifs et la nécessité d'effectuer un recrutement au service comptabilité, le Conseil Municipal décide :

- de créer un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe au 13 juin 2011

Ces différentes propositions sont adoptées à l'unanimité.

Valérie PINEL, appuyée par Jean LEMARIÉ, souhaite connaître les nombre d'avancement de l'Agent concerné et la création d'une commission du personnel.

Suspension de séance à 20 h 52

Jean-Paul LIVET, Président du Jumelage de Ouonck (SENEGAL), présente un rapport sur l'intervention des membres du jumelage à Ouonck.

Réouverture de séance à 21 h 25

IV – INTERCOMMUNALITE

Selon la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, un des points de la loi, qui intéresse aujourd'hui le Conseil Municipal, est celui précisant qu'il faut essayer de diminuer, regrouper les collectivités entre elles ainsi que les syndicats. En ce qui concerne les collectivités, la loi du 16 décembre donne beaucoup de pouvoir aux Préfets. Et d'ici le 31 mai, le Préfet doit remettre son schéma de regroupement expliquant sa vision de l'intercommunalité dans le Calvados.

Le Préfet a, officieusement, présenté un projet, fin avril, mais a tout arrêté sur instruction du Ministère et s'est donné un temps de réflexion pour faire de nouvelles propositions. Dans le département, 4 communes sont concernées par la loi, 3 sont en limites de Caen la Mer (*Ouistreham, Colleville Montgomery et Saint André sur Orne*). Le Préfet avait proposé que des communautés de communes proches de Caen la Mer se regroupent avec cette dernière. Les phases de discussion sont en cours. Un groupe d'Elus de 12 communes de Caen la Mer (*groupe Agglo d'Abord auquel adhèrent les Elus de Bretteville sur Odon*) vient de rendre publique sa position face à ces projets.

L'agglomération caennaise avait pris position favorablement face au projet du Préfet concernant Caen la Mer.

Il s'agit, ce soir, d'une discussion sur ces projets.

Jean LEMARIÉ trouve cet échange intéressant, et est assez en accord avec l'explication de Pierre ESTRADÉ. Il rappelle que le projet qui a été contesté émane du Préfet, projet volontariste, surtout pour l'agglomération caennaise. La réaction du gouvernement fait suite à l'intervention de parlementaires de notre département qui n'étaient pas sur cette vision mais sur une vision beaucoup plus timorée et qui voulait garder un certain statu quo. Jean LEMARIÉ trouve la position des 12 communes intéressante car elle a le mérite de dire que c'est une occasion de débat. Alors, il est dommage que, le Préfet ayant arrêté le projet, cela stoppe tout débat. Il rappelle que le sujet n'est pas simple, qu'il faut mesurer tous les enjeux, la bonne solution est-elle de faire un élargissement de l'agglomération très important, moyen ou bien réduit ?

Daniel LE BLASTIER souhaite rappeler les textes de la loi du 16 décembre, à savoir qu'un schéma doit être arrêté pour le 31 décembre, que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a 4 mois pour valider ou faire des contre-propositions. Au préalable, les collectivités locales ont 3 mois pour se prononcer. Donc le Préfet doit présenter un schéma pour le 31 mai. C'est pourquoi, pour que le Préfet prenne en compte des souhaits concrets, il serait intéressant que des propositions soient faites, que des débats soient suscités ainsi que des discussions entre collectivités.

Jean-Paul DAUNOU constate que l'agglomération n'a peut être pas fait suffisamment l'effort d'aller voir et écouter des communes qui auraient souhaité intégrer Caen la Mer.

Valérie PINEL souhaiterait connaître le souhait des 3 communes (*proches de Caen la Mer*) qui n'ont pas encore intégré de communauté de communes.

Pierre ESTRADÉ précise qu'aucune d'elles n'a délibéré. Une des communes ne s'est volontairement, pas intégrée à la communauté de communes voisine, souhaitant intégrer Caen la Mer. Pour les 2 autres communes, ces dernières n'ont jamais souhaité intégrer une communauté de communes. Il signale que le groupe des 12 communes (*Agglo d'Abord*) ne veut pas se mêler de l'aspect politicien.

V – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Pierre ESTRADÉ, Maire :

- rappelle que les dates du Conseil municipal de juin et juillet seront avancées d'une semaine, à savoir le 4 juin et le 11 juillet 2011,
- fait part des modifications, en septembre, dans le cadre de Viacités, des lignes de Bus de Bretteville, fusion des lignes 11 et 23 (*très peu d'utilisateurs pour cette dernière*), en compensation la ligne 11 aura un « coup de piston » vers l'arrêt Woodbury, 2 fois par jour. Un bus scolaire direct supplémentaire sera ajouté le matin jusqu'au théâtre,
- informe que les bureaux de la poste fermeront le soir à 17 h 30 au lieu de 18 h, à partir de cet été,
- précise que les derniers chiffres de dotation de l'Etat sont connus et par rapport à l'estimation du budget, une différence de - 10 000 € est à constater.

Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des Travaux et des Affaires Économiques, signale que dans le cadre du PLH, l'EPFN demande, suite à un accord avec la Région, Caen la Mer et les Communes de Caen la mer, la mise en place d'un fonds de minoration foncière afin d'aider les bailleurs sociaux dès l'instant qu'une commune préempte pour l'EPFN, qui recède au bailleur social. Concernant l'opération 133, route de Bretagne, l'EPFN prendra à sa charge 20%, la Région 15%, Caen la Mer 10% et la participation de la Commune sera de 5%.

Elisabeth DURAND, Maire Adjoint chargé des Affaires Scolaires et Sociales, rappelle que le projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire est en suspend compte tenu du départ en retraite, différé, de la Directrice de l'école élémentaire. De nouvelles consultations des différentes parties seront mises en place vers le mois de novembre.

Valérie PINEL demande à ce que le sujet soit discuté en commission des affaires scolaires, en établissant les avantages et les inconvénients de chaque proposition.

Pierre ESTRADÉ confirme que les discussions commenceront dès la fin de l'automne et que les pré-consultations déjà établies serviront, la municipalité n'ayant pas de position a priori.

Jean LEMARIÉ précise que cela mérite une réflexion et qu'il faut prendre en compte l'intérêt de notre école, des familles et donc des enfants.

Olivier SAINT-MARTIN dresse un bilan du centre aéré de février et de Pâques :

- la tendance n'est pas très bonne, avec une baisse importante de fréquentation de 40% sur le centre de loisirs et 35 % sur le stage multi-sports. A priori sur les centres de loisirs des alentours, cette tendance est identique. Il sera intéressant de consulter les familles pour comprendre cette baisse,
- pour les pré-ados, la petite baisse constatée est due à un « glissement » des pré-ados vers les ados,
- bonne dynamique chez les ados.

Jean CARTERON remarque qu'une forte augmentation avait été constatée en 2009/2010, en regardant sur plusieurs années, la moyenne n'est peut être pas si alarmante.

Valérie PINEL rappelle que la population « ados » est difficile à prévoir et volatile et qu'il faut du temps et ne pas se décourager quand ça ne fonctionne pas.

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement, informe que :

- la distribution de sacs de compost avec le SIVEDAC s'est bien passée, cependant, malgré le nombre important de sacs, il n'était pas suffisant, contrairement à l'an passé.
- des composteurs vont être distribués aux Brettevillais, suite à un courrier distribué aux habitants courant avril et à leurs inscriptions à Caen la Mer,
- en matière d'urbanisme :
 - concernant le Clos de l'Odon, suite au dépôt d'un Permis de Construire, un des 2 bâtiments ne respectait pas l'altimétrie initialement prévue au permis, un permis modificatif a donc été déposé, étant conforme au PLU, il a été accordé. De plus, ce même promoteur a déposé un permis de construire sur les terrains « Lécureur » (*longeant l'avenue de Glattbach*) pour y construire 2 petits immeubles.

Jean LEMARIÉ s'élève contre la présentation faite par Daniel Le BLASTIER, de l'évolution du projet du Clos de l'odon, il n'y a pas assez de précision dans le compte rendu de la commission urbanisme. Le

problème d'altimétrie est une réelle nuisance. Concernant le non respect d'une convention avec le promoteur, les riverains ont saisi la Mairie.

Pierre ESTRADE précise que la Commune n'a pas participé à l'élaboration d'une convention entre le promoteur et les riverains et ignorait son existence, jusqu'à cette année. *(il rappelle que, dans un souci d'information, il réunit toujours les riverains lorsqu'un projet doit se réaliser)*. Suite à un appel des riverains sur le problème d'altimétrie, la Mairie a demandé à un représentant de la DDTM de se déplacer pour constater. Celui-ci a pris acte en signalant que les normes étaient respectées au vu de la loi. La Mairie n'a pu qu'accepter ce permis modifié. La commune ayant un souhait de construction, lorsqu'un projet naît, il est vrai que cela peut impliquer des désagréments près des riverains.

Jean LEMARIÉ signale que d'autres communes, notamment Caen, en cas d'erreurs sur des permis de construire, saisissent le procureur, qui déclenche une enquête contre le promoteur.

Daniel LE BLASTIER confirme qu'aucune convention n'avait été faite en accord avec la Mairie et que tout a été fait légalement.

Valérie PINEL pense qu'en matière d'urbanisme, on agit trop au coup par coup. Il serait intéressant de travailler les projets en amont, avec les riverains, le Conseil Municipal et la commission urbanisme.

Martine LAVENAC, Premier Maire Adjoint chargé de la Culture et de la Jeunesse, rappelle que le spectacle « Vendeurs d'Enclumes » se déroulera le 17 mai à la Baronnie, en partenariat avec l'ODACC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.